

## Droit à l'image

La photographie et la vidéo sont présentes à l'école : photos de classes, activités scolaires, sites de l'école, projets pédagogiques ....

L'établissement s'interdit pour autant leur utilisation pouvant porter préjudice à la dignité d'un enfant ou à celle de ses parents.

Lors de l'inscription, les parents autorisent l'école à utiliser cette représentation de leur enfant et ce dans le strict respect de la dignité de l'enfant et de celle de ses parents. . Les parents sont susceptibles néanmoins de pouvoir demander le retrait d'une photo du site ou d'exprimer leur refus d'une parution future d'une image.

L'établissement se réserve **le droit de prendre en photo ou en vidéo** ses élèves et ce à des fins pédagogiques et culturelles